

II

ORGANISATION DU TRAITÉ DE L'ATLANTIQUE NORD

1. Conseil de l'Atlantique Nord

Le Conseil de l'Atlantique Nord a siégé en permanence à Paris durant l'année 1959, sous la présidence du secrétaire général. Avec l'aide de ses comités subsidiaires et de son personnel international, le Conseil a consacré une attention constante aux événements internationaux d'ordre politique, économique et militaire intéressant directement l'Alliance; en outre, il a examiné les plans de défense des pays membres, s'est occupé de l'emploi des fonds affectés aux installations militaires à financement commun (infrastructure) et a étudié les mesures nécessaires pour assurer la défense civile et les préparatifs du temps de paix.

Le Conseil a convoqué deux sessions ministérielles au cours de l'année. Les ministres des Affaires étrangères ont tenu leur session ordinaire du printemps à Washington, du 2 au 4 avril; durant la séance inaugurale, une cérémonie spéciale a marqué le dixième anniversaire de la signature du Traité, qui avait été signé à Washington le 4 avril 1949. En plus de faire une revue d'ensemble des progrès accomplis au sein de l'Alliance au cours des dix dernières années, le Conseil a examiné avec beaucoup de soin le problème central que posent les récentes déclarations de l'Union soviétique au sujet de Berlin et de l'Allemagne. Le débat qui eut lieu sur les divers aspects de cette question avait pour point de départ un rapport présenté par les ministres des Affaires étrangères des États-Unis, du Royaume-Uni, de la France et de la République fédérale d'Allemagne. Il a été convenu qu'il serait tenu compte des opinions exprimées au sein du Conseil, dans l'élaboration du point de vue occidental en vue des négociations avec l'Union soviétique qui devaient avoir lieu à Genève plus tard au printemps. Le Conseil a exprimé son approbation des grandes lignes de la politique à poursuivre et réaffirmé sa résolution bien arrêtée de maintenir la liberté de la population de Berlin-Ouest ainsi que les droits et obligations des puissances alliées tels qu'ils ont été énoncés, le 16 décembre 1958, dans la déclaration du Conseil au sujet de Berlin. Au cours de la revue qu'ils ont faite des événements des dix dernières années, les Ministres ont manifesté leur confiance dans la viabilité de l'Alliance; ils ont aussi exprimé l'opinion que la solidarité d'action et de politique, facilitée par l'Alliance elle-même, constitue le meilleur gage de succès des négociations avec le Gouvernement soviétique et de la solution des différends entre l'Est et l'Ouest.

La réunion annuelle des ministres des Affaires étrangères, de la Défense et des Finances des quinze pays signataires du Traité de l'Atlantique Nord a eu lieu à Paris du 15 au 17 décembre 1959. Les ministres ont tenu une autre séance le 22 décembre, à la suite d'une rencontre des chefs de gouvernement des États-Unis, du Royaume-Uni, de la France et de la République fédérale d'Allemagne, qui ont étudié surtout les préparatifs de la prochaine réunion «au sommet» entre nations de l'Est et de l'Ouest.